

PROGRAMME DE FORMATION

Prévention des troubles de l'équilibre et de la chute chez la personne âgée

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

3.00 jour(s)
21:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif ou d'animation intervenant auprès de personnes âgées.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

Objectifs de la formation

Identifier les mécanismes des troubles de l'équilibre et de la chute chez la personne âgée.

Repérer les facteurs de chute.

Mettre en place des actions préventives.

Programme

- Les principes physiologiques de l'équilibre et les systèmes sensoriels impliqués dans celui-ci.
- Comment évaluer l'autonomie de la personne âgée et ses ressources ainsi que les risques de chute liés à l'environnement.
- Les conséquences motrices, psychologiques et sociales des chutes.
- Accompagner et prendre en charge les personnes à risque de chute :
 - Connaître les composantes du vieillissement normal et pathologique.
 - Mettre en oeuvre des moyens de prévention de la perte d'autonomie.
 - Créer des ateliers pour maintenir ou améliorer l'équilibre.
 - Découvrir et choisir les aides techniques à la déambulation.
 - Connaître les gestes et postures adaptés aux troubles de l'équilibre.
 - Comprendre et accompagner le Syndrome Post Chute.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Mises en situation. Échanges.

Prérequis

Aucun.

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.